



POURSUITE DE LA MOBILISATION

Les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de la Charente, réunis en assemblée générale ce jeudi 19 décembre 2019, ont exprimé leur souhait de poursuivre le mouvement face à l'absence de réponse du Ministère sur les lignes directrices et face au dédain de la DAP.

Le Ministère reste campé sur une lecture stricte de la loi du 6 août 2019 et du [décret du 29 novembre 2019](#) en son article 11 concernant les durées minimales et maximales d'occupation d'un poste.

Les personnels ont voté à l'unanimité la poursuite du mouvement national afin de dénoncer les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels.

Pour rappel, les modalités d'action en cours :

- Boycott des CAP et des CPU
- Absence physique des CPIP lors de l'accueil des partenaires au dispositif DEFI à la maison d'arrêt.

Face à nos choix, notre direction a réquisitionné un CPIP pour assister à la CPU.

Nous avons voté à l'unanimité des modalités d'actions supplémentaires :

- Présence physique en réunion de service sans prise de parole
- boycott des réunions RPO1

Une prochaine AG est prévue jeudi 9 janvier 2020 à 13h00.